



**ORDER/ADDRESS OF THE HOUSE OF COMMONS  
ORDRE/ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

NO.-N° 421-01615 to/à 421-01617	BY / DE Mr. MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford)	DATE June 21, 2017 / 21 juin 2017
------------------------------------	--	--------------------------------------

RETURN BY THE LEADER OF THE GOVERNMENT IN THE HOUSE OF COMMONS  
DÉPÔT DU LEADER DU GOUVERNEMENT À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Mr. Lamoureux  
PRINT NAME OF SIGNATORY  
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

  
SIGNATURE  
MINISTER OR PARLIAMENT SECRETARY  
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

JUL 19 2017

**(TABLED FORTHWITH / DÉPOSÉ AUSSITÔT)**



## RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

---

PETITION No.: **421-01615 to 421-01617**

BY: **MR. MACGREGOR (COWICHAN-MALAHAT-LANGFORD)**

DATE: **JUNE 21, 2017**

---

PRINT NAME OF SIGNATORY: **THE HONOURABLE LAWRENCE MACAULAY, PC, MP**

---

Response by the Minister of Agriculture and Agri-Food

A handwritten signature in black ink that reads 'Lawrence MacAulay'.

SIGNATURE  
Minister or Parliamentary Secretary

---

SUBJECT

**Pesticides**

---

**ORIGINAL TEXT**

---

**REPLY**

Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) works with beekeepers, federal and provincial officials, and other relevant groups to ensure that beekeeping is a successful industry in Canada. AAFC work supports efforts to improve honeybee health and has several initiatives underway to gather, develop, and consider relevant evidence in order to improve bee health in Canada. AAFC works nationally with provincial governments and other federal departments and agencies, as well as industry representation from the beekeeping, honey, horticulture, grains, oilseeds, seeds and crop protection sectors through the Bee Health Roundtable (BHRT) to consider issues affecting honeybee health. The BHRT's work includes the development of a pollinator strategy, national bee health monitoring strategy, national integrated bee health research strategy, and activities to support best management practices by beekeepers and crop producers.

In July 2014, AAFC committed \$1 million to the Beekeepers Commission of Alberta to conduct a four-year, nationwide surveillance project to document the health profile of honeybee colonies in Canada. The project, currently underway, is sampling bee hives to determine the prevalence of pests and diseases, as well as assessing hive contaminants in order to provide a national baseline of bee health challenges.

AAFC also continues to conduct research on the complex issues of long-term bee health, including screening for the presence of neonicotinoids and other pesticide residues in pollen, honey and beeswax, as well as research on native pollinators and the effects of other agricultural practices.

Honeybees are critical for the pollination of several important crops in Canada, including hybrid canola seed, blueberries, cranberries, orchard fruits, and some field vegetables. In 2016, there were 9,859 beekeepers in Canada keeping 750,155 colonies of honeybees. This represents a 3.3 percent increase in colonies over 2015, and an increase of 9.7 percent over the average of the previous five years.

Each province has apiculturists who collect relevant data about beekeeping in their respective provinces. The most recent data on overwinter colony losses of honeybees shows that, for the winter of 2015–16, the national average colony loss was 16.8 percent, with individual provincial percentages ranging from 7.7 percent to 24.4 percent. According to the Canadian Association of Provincial Apiculturists, which compiles the national report, the overall national colony loss reported in 2016 is one of the lowest losses since 2006–07.

The registration and regulation of pesticides in Canada fall under the responsibility of Health Canada's Pest Management Regulatory Agency under the authority of the *Pest Control Products Act*. AAFC recognizes the importance of pesticides in supporting the competitiveness of the agricultural sector in Canada. Pesticides play a crucial role in controlling pests, help protect the yield and quality of crops, and are a valuable tool when applied according to strict regulatory guidelines and integrated as part of a best management practices regime.



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : 421-01615 AU 421-01617

DE : M. MACGREGOR (COWICHAN-MALAHAT-LANGFORD)

DATE : LE 21 JUIN 2017

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : L'HONORABLE LAWRENCE MACAULAY, C.P., DÉPUTÉ

Réponse du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Pesticides

TRADUCTION

RÉPONSE

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) collabore avec des apiculteurs, des fonctionnaires des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que d'autres groupes compétents afin d'assurer la réussite de l'industrie apicole au Canada. Les travaux d'AAC appuient les efforts déployés en vue d'améliorer la santé des abeilles domestiques. Le Ministère réalise actuellement plusieurs initiatives dans le but de recueillir et d'examiner des éléments de preuve pertinents afin d'améliorer la santé des abeilles au Canada. Il collabore à l'échelle nationale avec les gouvernements provinciaux et d'autres ministères et organismes fédéraux ainsi qu'avec des représentants des industries de l'apiculture, de la production de miel, de l'horticulture, des céréales, des oléagineux, des semences et de la protection des cultures par l'entremise de la Table ronde sur la santé des abeilles (TRSA) dans le but d'examiner les questions touchant la santé des abeilles domestiques. Parmi les travaux de la TRSA, mentionnons l'élaboration d'une stratégie sur les pollinisateurs, d'une stratégie nationale de surveillance de la santé des abeilles et d'une stratégie nationale de recherche intégrée sur la santé des abeilles ainsi que la réalisation d'activités visant à favoriser l'adoption de pratiques de gestion exemplaires par les apiculteurs et les producteurs agricoles.

En juillet 2014, AAC a octroyé un investissement d'un million de dollars à l'Alberta Beekeepers Commission afin qu'elle réalise un projet de surveillance nationale de quatre visant à documenter le profil de santé des colonies d'abeilles domestiques au Canada. Dans le cadre de ce projet en cours, on prélève des échantillons de ruches d'abeilles afin de déterminer la prévalence d'organismes nuisibles et de maladies et d'évaluer les contaminants de ruches en vue de fournir des « données de référence » nationales sur les problèmes de santé des abeilles.

.../2

De plus, AAC continue de mener des recherches sur les questions complexes relatives à la santé à long terme des abeilles, notamment en réalisant des épreuves de détection de la présence de néonicotinoïdes et d'autres résidus de pesticides dans le pollen, le miel et la cire d'abeille ainsi que des recherches sur les pollinisateurs indigènes et les répercussions d'autres pratiques agricoles.

Les abeilles domestiques sont essentielles à la pollinisation de plusieurs cultures importantes au Canada, dont la production de semences de canola hybride, de bleuets, de canneberges, de fruits de verger et de certains légumes de plein champ. En 2016, 9 859 apiculteurs élevaient 750 155 colonies d'abeilles domestiques au Canada. Cela représente une augmentation de 3,3 % du nombre de colonies par rapport à 2015 ainsi qu'une augmentation de 9,7 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes.

---

Chaque province compte des apiculteurs qui recueillent des données pertinentes en matière d'apiculture dans leur province respective. Selon les données les plus récentes concernant les pertes hivernales de colonies d'abeilles domestiques, la moyenne nationale de perte de colonies au cours de l'hiver 2015-2016 était de 16,8 %, les pourcentages provinciaux variant de 7,7 % à 24,4 %. Selon l'Association canadienne des professionnels de l'apiculture, qui produit le rapport national, le nombre de pertes de colonies à l'échelle nationale déclaré en 2016 est l'un des plus faibles depuis 2006-2007.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada est responsable de l'homologation et de la réglementation des pesticides au Canada en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. AAC reconnaît l'importance des pesticides pour favoriser la compétitivité du secteur de l'agriculture au Canada. Les pesticides jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les organismes nuisibles et aident à protéger le rendement et la qualité des récoltes, en plus d'être un outil précieux s'ils sont appliqués conformément à des lignes directrices réglementaires strictes et s'ils font partie intégrante d'un régime de pratiques de gestion exemplaires.



## RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

---

PETITION No.: 421-01615 to 421-01617

BY: MR. MACGREGOR (COWICHAN-MALAHAT-LANGFORD)

DATE: JUNE 21, 2017

---

PRINT NAME OF SIGNATORY: MR. JOËL LIGHTBOUND

---

Response by the Minister of Health

SIGNATURE  
Minister or Parliamentary Secretary

A handwritten signature in cursive script that reads 'Joël Lightbound'.

SUBJECT

Pesticides

---

ORIGINAL TEXT

---

REPLY

The Government is committed to the health and safety of Canadians, their environment and their food supply. Health Canada's Pest Management Regulatory Agency (PMRA) will continue diligently ensuring that only pest control products meeting our stringent health and environmental standards will be approved for use in Canada. Pesticides are regulated under the Pest Control Products Act, which is administered by Health Canada, to protect Canadians and their environment from risks associated with the use of pesticides.

Health Canada makes decisions on pesticide risks based on science and applies strict standards to protect the health of Canadians and their environment. Over 200 types of scientific studies must be submitted before a pesticide is approved.

Health Canada is aware of the importance of bees and the beekeeping industry to the production of food in Canada, as well as the issues regarding bee health, including concerns over the potential chronic effect of pesticides. Departmental scientists are working with scientists from universities and other organizations to determine whether pesticides are contributing to pollinator declines.

The PMRA has worked with stakeholders to develop measures to reduce risk to pollinators from exposure to dust generated during planting of insecticide-treated seed. These measures were developed in collaboration with the provinces, pesticide industry, international regulatory authorities, growers, beekeepers, and equipment manufacturers.

The PMRA implemented the following measures for the 2014 planting season for corn and soybean production:

- mandatory use of a new dust-reducing seed flow lubricant;
- adherence to identified safer seed planting practices; and
- enhanced warning statements on pesticide and seed package labels.

Since these measures have been put in place, the number of incidents has declined substantially. Monitoring continues and additional measures will be implemented if necessary.

---

To address concerns regarding long term effects on pollinators, Health Canada is conducting a pollinator focused re-evaluation of the neonicotinoid insecticides in collaboration with the US Environmental Protection Agency and the California Department of Pesticide Regulation. A recently published preliminary risk assessment for imidacloprid, available at [http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/consultations/\\_rev2016-05/index-eng.php](http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/consultations/_rev2016-05/index-eng.php), indicates that pollinators are not expected to be at risk when labelled mitigation measures are followed. However, more work is needed in this area.

In addition to the pollinator focused re-evaluations, Health Canada has also completed a full re-evaluation (excluding pollinators) of the neonicotinoid imidacloprid ([http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/consultations/\\_prvd2016-20/prvd2016-20-eng.php](http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/consultations/_prvd2016-20/prvd2016-20-eng.php)). The environmental assessment showed that, in aquatic environments in Canada, imidacloprid is being measured at levels that are harmful to aquatic insects. These insects are an important part of the ecosystem, including as a food source for fish, birds and other animals. As a result, for the protection of the environment, Health Canada is consulting on a proposal to phase-out all the agricultural and a majority of other outdoor uses of imidacloprid over three to five years.

The proposed re-evaluation decision is open for public consultation until March 23, 2017. Once Health Canada considers the comments and any information that is received during the public consultation period, it will publish a final decision.

Health Canada has also initiated Special Reviews for two other neonicotinoids (clothianidin and thiamethoxam). These reviews will assess potential risk to aquatic invertebrates exposed to these neonicotinoids.

Health Canada's PMRA is an active participant in Agriculture and Agri-food Canada's Bee Health Forum in which stakeholders (including grower and beekeeping groups, the seed trade, pesticide and equipment industry associations, and federal and provincial governments) are working together to find comprehensive solutions that will improve pollinator health in Canada. This initiative looks broadly at all aspects of pollinator health, including agricultural pesticide use practices, with the goal of promoting pollinator health and positive interactions between the agricultural and beekeeping industries.

In addition, both federal and provincial governments have made investments in research to better understand and to maintain healthy bee populations, including funding for research geared towards optimizing the profitability of honeybee colonies and maintaining healthy bee populations, and for a four-year national surveillance project to document the health profile of honeybee colonies in Canada. The Beekeepers Commission of Alberta will undertake the project and will work closely with colleagues in other provinces as the project progresses. The aim of the project is to

record the nature, extent and prevalence of diseases, pest organisms and chemical residues in Canadian honey bee colonies. To date, surveillance of this nature has only been done at the regional level; the sector is seeking to expand coordination and identify issues that present challenges to bee health across the country.

Health Canada will continue to closely monitor scientific information and other developments related to potential impacts of pest control products on pollinators, not only in Canada and the U.S., but also in Europe, and will take action as needed to further protect pollinators.

---





## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : 421-01615 A 421-01617

DE : M. MACGREGOR (COWICHAN-MALAHAT-LANGFORD)

DATE : LE 21 JUIN 2017

---

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : M. JOËL LIGHTBOUND

---

Réponse de la ministre de la Santé

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Pesticides

---

TRADUCTION

---

RÉPONSE

Le gouvernement s'est engagé à protéger la santé et la sécurité des Canadiens et Canadiennes, leur environnement et leur approvisionnement alimentaire. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada continuera à faire preuve de diligence afin de s'assurer que seuls les produits antiparasitaires qui répondent à ses normes sanitaires et environnementales les plus strictes soient approuvés pour utilisation au Canada. Les pesticides sont réglementés en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, qui est administrée par Santé Canada afin de protéger les Canadiens et Canadiennes et leur environnement contre les risques associés à l'utilisation des pesticides.

Santé Canada rend des décisions à l'égard des risques liés aux pesticides en se fondant sur la science et en appliquant des normes strictes afin de protéger la santé des Canadiens et Canadiennes et leur environnement. Plus de 200 types d'études scientifiques doivent être présentées avant de pouvoir autoriser la mise en marché d'un pesticide.

Santé Canada reconnaît l'importance des abeilles et de l'industrie de l'apiculture dans le cadre de la production alimentaire au Canada, ainsi que celle des questions liées à la santé des abeilles, y compris les préoccupations relatives aux effets chroniques possibles découlant de l'emploi des pesticides. Les scientifiques du ministère collaborent avec la

communauté des chercheurs universitaires et différentes organisations dans le but d'établir si les pesticides contribuent au déclin des pollinisateurs.

L'ARLA a travaillé avec des intervenants à la mise au point de mesures de réduction des risques pour les insectes pollinisateurs afin de les protéger de l'exposition à la poussière libérée durant la plantation de semences traitées aux insecticides. Ces mesures ont été créées en collaboration avec les provinces, l'industrie des pesticides, des organismes de réglementation d'autres pays, des producteurs agricoles, des apiculteurs et des fabricants d'équipement.

L'ARLA a mis en place les mesures suivantes pour la saison des semis de maïs et de soja en 2014 :

- utilisation obligatoire d'un nouveau lubrifiant favorisant l'écoulement des semences à faible émission de poussière;
  - adoption de pratiques plus sécuritaires et reconnues en matière d'ensemencement;
  - mises en garde révisées sur les étiquettes de pesticides et les emballages de semences.
- 

Depuis l'adoption de ces mesures, le nombre d'incidents a considérablement diminué. La surveillance se poursuit et s'il le faut, d'autres mesures seront appliquées.

Afin de réagir aux préoccupations soulevées par les effets à long terme chez les insectes pollinisateurs, Santé Canada a entrepris une réévaluation distincte des insecticides de la classe des néonicotinoïdes en collaboration avec la United States Environmental Protection Agency et le California Department of Pesticide Regulation. Une récente évaluation préliminaire des risques publiée au sujet de l'imidaclopride, disponible au [http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/consultations/\\_rev2016-05/index-frag.php](http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/consultations/_rev2016-05/index-frag.php), révèle que les pollinisateurs ne seraient pas en danger lorsque les mesures d'atténuation inscrites sur les étiquettes des produits sont suivies. Il reste néanmoins du travail à faire dans ce domaine.

Outre les réévaluations portant spécifiquement sur les pollinisateurs, Santé Canada a réalisé une réévaluation complète (qui exclut les pollinisateurs) de l'imidaclopride, un néonicotinoïde (<http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/consultations/prvd2016-20/prvd2016-20-fra.php>). L'évaluation environnementale indique que, dans les milieux aquatiques canadiens, l'imidaclopride a été mesurée en des concentrations qui sont néfastes pour les insectes aquatiques. Ces insectes représentent une part importante de l'écosystème, notamment en tant que source d'aliments pour les poissons, les oiseaux et d'autres animaux. Par conséquent, pour protéger l'environnement, Santé Canada mène une consultation sur le projet d'abandon graduel de toutes les utilisations agricoles et de la plupart des utilisations à l'extérieur de l'imidaclopride, et ce, sur une période de trois à cinq ans.

Le grand public peut formuler des commentaires au sujet du Projet de décision de réévaluation jusqu'au 23 mars 2017. Après avoir examiné les commentaires et les autres renseignements reçus pendant la période de consultation publique, Santé Canada publiera une décision définitive.

Santé Canada a également entrepris l'examen spécial de deux autres néonicotinoïdes (la clothianidine et le thiaméthoxame). Ces examens évalueront le risque potentiel pour les invertébrés aquatiques exposés à ces néonicotinoïdes.

L'ARLA de Santé Canada participe activement au Forum sur la santé des abeilles créé par Agriculture et Agroalimentaire Canada, auquel collaborent les intervenants (notamment, les groupes d'agriculteurs et d'apiculteurs, le milieu du commerce des semences, les associations de l'industrie des pesticides et des fabricants d'équipement, les gouvernements fédéral et provinciaux) afin de trouver des solutions complètes qui amélioreront la santé des insectes

pollinisateurs au Canada. Cette initiative aborde, dans une large perspective, l'ensemble des aspects de la santé des pollinisateurs, dont les pratiques d'utilisation des pesticides agricoles, pour favoriser la santé des pollinisateurs et des échanges fructueux entre les secteurs de l'agriculture et de l'apiculture.

De plus, tant le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux ont investi dans la recherche afin de mieux comprendre les populations d'abeilles et de maintenir leur santé. Par exemple, le gouvernement fédéral a annoncé le financement d'une recherche visant l'optimisation de la rentabilité des colonies d'abeilles domestiques et le maintien de la santé des populations d'abeilles, ainsi qu'un projet de surveillance nationale de quatre ans afin de documenter le profil de santé des colonies d'abeilles domestiques au Canada. La « Beekeepers Commission of Alberta » commencera le projet et travaillera étroitement avec les collègues des autres provinces au fur et à mesure de son déroulement. Le but du projet est de répertorier la nature, l'étendue et la prédominance des maladies, des organismes nuisibles et des résidus de produits chimiques dans les colonies d'abeilles domestiques au Canada. Jusqu'à ce jour, ce type de surveillance n'avait lieu qu'au niveau régional; le secteur cherche à étendre la coordination et à cerner les enjeux qui causent des problèmes de santé aux abeilles d'un bout à l'autre du pays.

Santé Canada continuera de surveiller étroitement les renseignements scientifiques et autres développements concernant les effets possibles des produits antiparasitaires sur les insectes pollinisateurs, et ce, au Canada, aux États-Unis et en Europe, et prendra des mesures au besoin afin de protéger davantage les insectes pollinisateurs.